

Cours de musique - Jean-Claude Welche

FICHE D'INSCRIPTION 2022-2023

- Nom et prénom de l'élève :
- Date de naissance :
- Adresse :
- Téléphone : Portable :
- Email :
- Nom et prénom des parents (si élève mineur) :

Je désire m'inscrire au cours de : violon - piano - guitare - mandoline - flûte de Pan – scie musicale (entourez votre choix)

Mes horaires possibles sont (parmi le mardi 14h-21h, mercredi 9h-12h et 14h-21h, jeudi 14h-21h) (écrivez le maximum de possibilités !)

Mon horaire préféré serait :

L'horaire convenu avec le professeur est :

Je choisis la formule suivante (cochez votre choix...) :

- ➤ 1 cours individuel de 60 minutes, à 50 euros
- ➤ 1 trimestre de cours individuels de 60 minutes, à 400 euros - de 30 min, à 250 euros - de 40 min, à 300 euros
- ➤ 1 trimestre de cours semi-collectifs (selon les demandes : 2 élèves min, 5 élèves max) de 60 minutes (violon ou guitare), à 200 euros

NB : sauf cas particulier, je ne donne plus cours à domicile. Le 2^{ème} élève d'une même famille bénéficie d'une réduction de 50 euros par trimestre.

Conditions générales :

1° Les cours sont donnés, entre le mardi 13 septembre 2022 et le jeudi 1^{er} juillet 2023, les mardi, mercredi et jeudi, de 9h à 12h et de 14h à 21h (sauf congés scolaires français zone A), au 12 rue de l'Artisanat, 01710 Thoiry. Téléphone : 00 (33) 6.10.95.49.39 / Mail : jeanclaude.welche.musique@gmail.com

2° Les entretiens, les essais (gratuits si suivis d'une inscription) et inscriptions, ont lieu du mardi 6 septembre au lundi 12 septembre 2022, après prise de rendez-vous par mail. Les élèves s'inscrivant au-delà du 12 septembre, ou en cours d'année scolaire, sont acceptés dans la limite des places disponibles.

3° L'élève et le professeur s'engagent aux cours par trimestre. Par facilité et clarté, le 1^{er} trimestre se termine aux congés de Noël, le 2^{ème} aux congés de Pâques et le 3^{ème} aux congés d'été, ceci indépendamment du nombre de cours recevables par trimestre.

4° Les règlements (en liquide, chèque ou virement bancaire) sont effectués au préalable ou, au plus tard, lors de la 2^{ème} leçon de chaque trimestre. Un paiement étalonné avec plusieurs chèques (3 maximum) est possible.

5° Lorsqu'un trimestre de cours est terminé, l'engagement de l'élève pour le trimestre suivant est reconductible ou pas, après discussion et de commun accord, en fonction notamment du respect du point n° 8.

6° L'élève inscrit à un cours semi-collectif dont l'assistance descendrait en dessous de 2 élèves (s'il se retrouve seul...) serait invité, lors de l'engagement au trimestre de cours suivant, à se joindre à un autre cours semi-collectif existant, ou à souscrire à un cours individuel.

7° Les élèves utilisent un « carnet de bord » dans lequel ils écrivent, pendant leur semaine de pratique, au minimum une question sur laquelle le professeur basera l'essentiel du cours. Ils sont libres d'y inscrire également, eux-mêmes, la matière à travailler, les consignes à appliquer et les engagements pris.

8° Lors de son inscription, l'élève s'engage à pratiquer à domicile son instrument au minimum 3 x10 min/semaine.

9° Le professeur se réserve le droit de s'absenter en dehors des congés scolaires (2 x max par trimestre), en prévenant au minimum 1 semaine à l'avance, pour raisons professionnelles ou personnelles.

10° Les cours non reçus, pour cause d'absences de l'élève, ne seront pas déplacés et, en aucun cas, remboursés.

Je soussigné(e),

certifie avoir lu et accepté les conditions générales.

Fait à Thoiry, le

Signature :

